

# CONTRACTUALISATION & OUTILS DE REGULATION : ETAT DES LIEUX, LIMITES ET PISTES POUR LES PRODUCTEURS

Formation autour « du Droit de la Concurrence appliqué aux produits agricoles »

## Objectifs de la formation

Maîtriser les règles d'application des droits applicables au commerce des produits agricoles et du droit à la concurrence. Situer le contexte de la mise en place des contrats (historique, évolution législation, niveaux) en matière de droit; S'approprier l

## Enjeux

La libéralisation des échanges met en concurrence les économies agricoles. Cette mutation amène les agriculteurs à être compétitifs et donc formés dans tous les domaines dont celui de l'économie contractuelle EC (complexe avec des spécificités agricoles), pour optimiser sa situation et vivre de son métier. Ce domaine est d'autant plus stratégique que la LMA l'a instituée et que la PAC promeut la «contractualisation» comme «outils de régulation» ainsi que «l'organisation de producteurs OP» pour notamment être plus fort face aux intermédiaires, dans le cadre du droit à la concurrence. Face à l'EC et ces dispositions (qui rencontrent des difficultés dans leurs mises en place), les agriculteurs cherchent à se positionner ainsi que des solutions (approche globale), pour s'adapter. La Confédération paysanne défend un prix rémunérateur des produits agricoles. Pour cela, elle veut légiférer pour faire reconnaître le métier de paysan à sa juste valeur et poser le principe d'une loi interdisant l'achat de produits agricoles en dessous de leur coût de revient et réviser en profondeur le droit de la concurrence. Sur ce dernier point, afin de formaliser le contenu, il est proposé un temps de formation permettant d'acquérir des compétences de droit de la concurrence appliqué aux produits agricoles (normes juridiques, présentation du droit en vigueur, textes majeurs) et des lieux des décisions en la matière (contentieux mais aussi compétences des institutions).

## Pré-requis

aucun

## Déroulé

PréIntroduction – présentation des objectifs - Ajuster collectivement le contenu des modules pour répondre à la demande, à partir des stagiaires (expérience, attentes). Identification des points clés LMA, PAC en matière de contractualisation (pourquoi ce principe ?), d'organisation de producteurs et d'outils de régulation (limités) – Exemple de présentation filière suivant stagiaires (paquet lait, fruits et légumes, endives...). Présentation des éléments préalables de la contractualisation : décrets d'application/relation juridique : lien entre producteur/transformateur, articulation avec l'organisation économique et professionnelle selon la production; principe de l'économie contractuelle (spécificités, principes, limites par la concurrence et ses règles resserrées) en matière de droit et de relation commerciale (filiale...); Historique des contrats en agriculture en lien avec le droit de la concurrence. Échanges et réflexions.

Étude du contenu des contrats : identification des outils juridiques : conditions générales de vente, d'achat, contrat cadre, Présentation du contrat individuel et ses clauses (éléments constitutifs) : durée, engagement de volume, modalités et critères dans la détermination du prix retour en cas de litiges, mode de facturation, mode de rupture.

Étude de cas sur montage d'un contrat par un travail en groupe.

Étude des limites de ces outils de régulation pour les agriculteurs (pouvoir) de part les règles de concurrence.

Suite de la matinée

Présentation d'éléments de discussion sur l'organisation économique actuelle des secteurs agricoles (suivant les productions des participant(e)s) en France – réflexion du groupe sur les organisations futures envisageables, sur les outils de régulation en lien avec les aides Pac (contrats/organisation de producteurs...) et les modifications sur les exploitations. Confrontation de l'analyse de chaque stratégie de production adaptée à ses objectifs et à sa situation.

Choix en fonction de la meilleure adéquation.

Inventaire et analyse des sanctions en cas de non respect des obligations contractuelles (amendes, médiation) / Être capable de réaliser l'inventaire et la lecture des clauses des contrats et analyse des apports et limites (volumes, durée, révision, résiliation, modalités de collecte, de livraison, critères de détermination du prix). Confrontation de l'analyse de chaque clause.

Comparaison de différents contrats possibles et analyse de l'évolution des propositions contractuelles. Bilan, évaluation de la session suivant les attentes et le réalisé et perspectives.

## Dates, lieux et intervenants

**21 nov 2017**

09:30 - 17:30 (7hrs)

à la Confédération paysanne – 104 rue Robespierre  
93170 Bagnolet

- Madame Juliette Théry-Schultz, rapporteure générale adjoint.

- Gérard Choplin (ex animateur de l'organisation paysanne Via Campesina Europe, consultant).

un Syndicaliste de Solidaires Douanes.

Animation : Bernard Breton, animateur Confédération paysanne.

## Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

## Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans -nes participant(e)s à la formation (déplacement, repas, hébergement et indemnité de remplacement) par la Fadear. Cette formation bénéficie d'un de financement du fonds de formation VIVEA 2017. Coût f

## Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

Petit déjeuner et repas du midi pris sur le lieu de formation pris en charge par la Fadear.